



# **HANDBALL CLUB FLAVIGNY FLEVILLE RICHARDMENIL**

## **LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

(Edition de juin 2013)

## **1. BUT**

Ce règlement est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui concernent les fonctionnements pratiques des activités du HBC FLAVIGNY / FLEVILLE / RICHARDMENIL.

## **2. CODE DU SPORTIF**

Tout licencié du HBC FLAVIGNY / FLEVILLE / RICHARDMENIL s'engage à :

- a. Se conformer aux règles du jeu,**
- a. Respecter les décisions de l'arbitre,**
- b. Respecter les adversaires et partenaires,**
- c. Refuser toutes formes de violences et de tricheries,**
- d. Etre maître de soi en toutes circonstances,**
- e. Etre loyal dans le sport et dans la vie,**
- f. Etre exemplaire, généreux et tolérant.**
- g. Ne pas porter de critiques humiliantes sur le Club et ses licenciés en public ou sur les réseaux sociaux.**

## **2. SANCTIONS**

En cas de manquement à ce « code du sportif », le ou les membres fautifs s'exposent :

- 1. Aux remboursements des frais engagés par le Club.
- 2. A un avertissement.
- 3. A l'exclusion temporaire du Club.
- 4. A l'exclusion définitive du Club.

La décision sera prise par le Bureau Directeur du Club. Il aura, au préalable, entendu le ou les membres fautifs ainsi que toutes les personnes qu'il jugera nécessaires.

## **3. HORAIRES DES ACTIVITES**

Les horaires des différents créneaux d'occupation des salles sont définis chaque année en début de saison. En dehors de ces horaires, aucune personne du Club ne doit se trouver dans les locaux mis à notre disposition par les Mairies. Les clefs d'ouverture

des salles sont confiées à certaine personne. Elles sont strictement personnelles. Nous avons informé les Mairies des détenteurs de ces Clefs avec leurs horaires de présence.

#### **4. FONCTIONNEMENT INTERNE**

C'est le Bureau Directeur du HBC FLAVIGNY-FLEVILLE- RICHARDMENIL qui définit les missions de chaque responsable d'équipe.

#### **5. MUTATIONS**

Les personnes, qui bénéficient d'une mutation payée par le club aux instances, seront redevables de :

- 100% du prix de la mutation si elles partent au cours de la première saison
- 50% du prix de la mutation si elles partent au cours de la seconde saison
- 0% du prix de la mutation si elles partent au cours de la troisième saison et après

La saison commence le 1<sup>er</sup> juin et se termine le 30mai.

Dans l'hypothèse où un joueur (euse) quitte le Club pendant ou hors période de mutation. Le Club autorisera cette mutation que si le joueur (euse) est à jour de cotisation et après qu'il ait réglé toutes dettes envers le Club

Le Bureau Directeur pourra annuler ou modifier ces décisions

#### **6. UTILISATION DES SALLES DE SPORTS**

- Interdiction de fumer :  
Il est strictement interdit de fumer, dans la salle et dans tous les locaux annexes (vestiaires, douches, buvette, entrée, etc...).
- Accès à l'aire de jeu :  
Il est permis aux personnes équipées de chaussures de sport, non utilisées à l'extérieur.
- Activités autorisées :

L'utilisation des ballons de salle est seule permise. La colle est interdite pour Tous. Une dérogation, pour l'utilisation de la colle blanche, a été consentie pour les rencontres officielles séniors uniquement

- Ouverture et fermeture des portes :  
Elle est assurée par les personnes qui possèdent les clefs
  
- Chauffage :  
Aucun réglage n'est nécessaire.
  
- Douches et Vestiaires  
Les utilisateurs devront veiller au maintien de la propreté de ces lieux
  
- Fermeture :  
Les responsables d'équipes veilleront à l'extinction de toutes les lampes et à la fermeture de toutes les issues y compris les issues de secours.
  
- Dégradation :  
En cas de constatations, il faut en informer immédiatement Le Président afin qu'il en avertisse la Mairie concernée.
  
- Economie :  
Il est demandé un sens civique à chacun et de veiller à réduire les frais de fonctionnement (électricité, eau, chauffage, dégradations, etc ....)

Fait le 25 Juin 2013 à Flavigny / Moselle

Le Président

Marcel TEDESCO

Handwritten signature of Marcel Tedesco in black ink, written in a cursive style.

La Secrétaire

Général

Christine

ZAPLANA

Handwritten signature of Christine Zaplana in blue ink, written in a cursive style.